

GE_GERICHTE 5A_123/2021 vom 23. Juli 2021

GE Cour de justice, 2021-07-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_5A_123_2021

FR: GE_GERICHTE 5A_123/2021 du 23 juillet 2021

IT: GE_GERICHTE 5A_123/2021 del 23 luglio 2021

Regeste

Résumé: TITRE DE MAINLEVÉE DÉFINITIVE - JUGEMENT OU TRANSACTION RÉSULTANT D'UNE ACTION EN BAISSSE DE LOYER Seul un jugement ou une transaction judiciaire condamnatoire – c'est-à-dire condamnant le débiteur à payer une somme d'argent déterminée ou aisément déterminable – constitue un titre de mainlevée définitive au sens de l'art. 80 LP. Le jugement ou la transaction résultant d'une action en diminution du loyer (art. 270 s. CO) fixe le montant du loyer dû et complète la convention des parties qui valait jusqu'alors. Sa nature est par conséquent formatrice (et non condamnatoire) et il ne s'agit pas d'un titre de mainlevée définitive au sens de l'art. 80 LP. Ce jugement ou cette transaction constitue toutefois une des pièces dont le rapprochement permet de retenir l'existence d'un titre de mainlevée provisoire au sens de l'art. 82 LP.

Volltext

Résumé: TITRE DE MAINLEVÉE DÉFINITIVE - JUGEMENT OU TRANSACTION RÉSULTANT D'UNE ACTION EN BAISSSE DE LOYER Seul un jugement ou une transaction judiciaire condamnatoire – c'est-à-dire condamnant le débiteur à payer une somme d'argent déterminée ou aisément déterminable – constitue un titre de mainlevée définitive au sens de l'art. 80 LP. Le jugement ou la transaction résultant d'une action en diminution du loyer (art. 270 s. CO) fixe le montant du loyer dû et complète la convention des parties qui valait jusqu'alors. Sa nature est par conséquent formatrice (et non condamnatoire) et il ne s'agit pas d'un titre de mainlevée définitive au sens de l'art. 80 LP. Ce jugement ou cette transaction constitue toutefois une des pièces dont le rapprochement permet de retenir l'existence d'un titre de mainlevée provisoire au sens de l'art. 82 LP.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;DIMINUTION DE LOYER;TRANSACTION(ACCORD);MAINLEVÉE DÉFINITIVE

Normes: Normes: LP.80; CO.270

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.